



## Contre la hausse des frais d'inscription pour les étudiant-e-s étranger-e-s

### Motion d'actualité

Votée au congrès de Lyon le 3 octobre 2019

Le 19 novembre 2018, le Premier ministre Edouard Philippe présente le plan "Bienvenue en France", qualifié par le gouvernement de "stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux" prétendant améliorer la politique d'accueil des étudiant-e-s étranger-e-s non européen-ne-s dans les universités françaises. Or, la principale mesure de ce plan est la hausse spectaculaire des frais d'inscription, de 170 € à 2 770 € pour une inscription en licence, de 243 € à 3 770 € pour un master ou un doctorat.

L'annonce provoque un rejet inédit dans la communauté universitaire, des organisations étudiantes aux syndicats des personnel-le-s de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la Conférence des présidents d'université (CPU) ou encore du Conseil scientifique du CNRS. Entre le 19 novembre 2018 et le 16 mai 2019, 25 institutions d'enseignement supérieur (24 universités – sur les 75 universités en France – et l'EHESS) se prononcent fermement contre l'augmentation des frais d'inscription, rejoints progressivement par la plupart des autres établissements. À la rentrée universitaire 2019-2020, seules quatre universités auraient selon la CPU augmenté les frais d'inscription pour les étudiant-e-s extracommunautaires de certaines formations : Bordeaux, Lille, Orléans et Rennes-.

Face à cette offensive d'essence nationaliste et néolibérale, Sud Recherche EPST, réuni en congrès, affirme son attachement au principe d'éducation gratuite et garantie à tou-t-es, sans condition de classe ou de nationalité. Personnels des établissements publics à caractère scientifique et technologique, nous affirmons que la recherche n'est jamais aussi vivante que lorsqu'elle est nourrie par la diversité sociale et culturelle de ses publics et de ses acteurs/trices, et qu'elle est orientée par un but émancipateur de transformation sociale.

Nous saluons l'initiative de trois syndicats étudiants, rejoints par un collectif incluant Sud éducation et Solidaires étudiant-es, de contester la constitutionnalité de l'arrêté du 19 avril 2019 sur la base d'un principe de gratuité de l'enseignement supérieur. Le 11 octobre, le Conseil constitutionnel devra rendre son avis sur cette requête<sup>1</sup>, présentée sous la forme d'une question prioritaire de constitutionnalité. Nous nous déclarons solidaires des collègues de l'enseignement supérieur qui luttent sans relâche contre cette réforme inique et nous nous associons à leur mobilisation.

---

<sup>1</sup> Info post congrès : première victoire, dans son avis du 11 octobre, le Conseil constitutionnel a bien consacré ce principe de gratuité. Nous attendons désormais que le Conseil d'Etat annule l'arrête du 19 avril 2019.  
<https://www.solidaires-etudiant.org/blog/2019/10/11/communique-commun-frais-dinscription-dans-lenseignement-superieur-le-conseil-constitutionnel-consacre-le-principe-de-gratuite/>